

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2014

**DELIBERATION N° DEL098-14**

L'an deux mille quatorze, le 29 septembre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 23 septembre 2014  
s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE,  
S. CUSSIGH, C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, V. GOYVANNIER, G. LE CLOAREC, C. PICCA,  
C. ROULAND, C. TISON et MM. P. BERTHOLLET, Y. BOUCLIER, S. DUBOIS, A. DUSSEY,  
H. EL GARÈS, J. FABBRO, J-P. GABBERO, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, Y. PERRIER,  
C. SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI (Pouvoir à Jean PAVAN en date du 29/09/14)  
M. Rahim BAH (Pouvoir à Georges MORIN en date du 29/09/14)  
M. Daniel FINAZZO (Pouvoir à Stéphane DUBOIS en date du 27/09/14)

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Création d'un emploi d'avenir au service espaces verts.**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Depuis novembre 2012, le gouvernement s'est engagé dans le dispositif en faveur de l'emploi des jeunes, avec la création notamment des « emplois d'avenir ». Ces derniers ont pour ambition d'améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés, sous conditions d'âge et de diplômes.

L'état prend en charge une partie de la rémunération (aide à l'insertion professionnelle) afin de diminuer les coûts d'embauche et de formation de l'employeur.

La commune de Gières souhaite développer ces contrats et propose d'en créer un au service espaces verts à effectifs constants.

Cela permettra à un jeune de préparer un certificat d'aptitude professionnelle « travaux paysagers » sur deux ans, tout en lui offrant une première expérience professionnelle.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de créer un emploi d'avenir au service espaces verts,
- de dire que les crédits sont inscrits au budget 2014, au chapitre 012 « Charges de personnel ».

Conclusions :

La présente délibération est approuvée par 26 voix pour et 3 abstentions.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 29 septembre 2014.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI